



**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**

AR PREFECTURE

006-210601233-20190711-13-DE

Recu le 18/07/2019



Saint-Laurent-du-Var
PORTE DE FRANCE 

PROJET D'ETABLISSEMENT

**ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT
« LES LUTINS »**

90 chemin du Jaquon
06700 Saint-Laurent-du-Var

ADOPTE

PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 JUILLET 2019

1-Présentation de la structure ou du service

1.1- Identification du gestionnaire et de la structure

NOM DU GESTIONNAIRE MAIRIE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

- **ADRESSE :** 222 Esplanade du Levant
06700 Saint-Laurent-du-Var

- **TELEPHONE :** 04 92 12 42 42

- **ADRESSE MAIL :** la collectivité peut être contactée via le formulaire de saisine présent sur le site internet: <https://www.saintlaurentduvar.fr>

NOM DE LA STRUCTURE : « Les Lutins »

- **ADRESSE :** 90 chemin du Jaquon
06700 Saint-Laurent-du-Var

- **TELEPHONE :** 04 93 19 37 05

- **ADRESSE MAIL :** creche.lutins@saintlaurentduvar.fr

1.2- Nature de l'accueil

- Accueil collectif - Multi accueil
- Accueil collectif et parental (participation des parents à l'encadrement des enfants)
- Accueil familial (service d'accueil familial, crèche familiale)
- Accueil collectif et familial
- Autres :

1.3- Autorisations

- Date de l'autorisation d'ouverture au public pris par le maire de la commune d'implantation: 15/12/1980

- Date et capacité de l'avis ou autorisation de création et de fonctionnement donné par le Président du Conseil départemental :
- Date : 16/10/2014 (dernier avis)

- Capacité : 75
- Age des enfants accueillis : de 10 semaines à 6 ans

2-Projet éducatif**2.1- Les valeurs portées par l'équipe de la structure pour garantir à l'enfant et sa famille un accueil de qualité.**

L'éducation des enfants est plus que jamais devenue un enjeu majeur du développement social, économique et culturel de notre société en pleine mutation. Il est essentiel pour la commune de Saint-Laurent-du-Var d'offrir aux enfants un accueil de qualité permettant ainsi aux familles de concilier vie professionnelle et familiale en toute sérénité.

C'est pourquoi la politique Petite Enfance de la Commune de Saint-Laurent-du-Var se fonde sur une conviction forte : le nombre de place en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) est tout aussi important que la qualité de l'accueil et la qualification du personnel. Dès le plus jeune âge, les enfants sont en effet déjà des citoyens à part entière à qui l'on peut apprendre à vivre ensemble.

Le projet éducatif de la commune de Saint-Laurent-du-Var est marqué par le souhait de contribuer à l'épanouissement de chacun dans le respect de soi-même et des autres.

Le projet éducatif de la commune s'articule ainsi autour de quatre axes et de plusieurs grandes valeurs.

- **POUR LES FAMILLES :**

Etablir une communication et une relation de qualité, dès l'accueil, afin de renseigner, d'échanger, d'accompagner les réels besoins des familles, au plus près de leur rythme. Ainsi des équipes pluridisciplinaires proposent des actions de soutien adaptées à leurs demandes. Des espaces d'accueil, d'écoute tels que le Relais Petite Enfance, les EAJE, le Pôle Handicap, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents et des Ateliers-Parents, leurs sont dédiés.

- **POUR LES ENFANTS :**

Garantir que les lieux d'accueil soient une source de plaisir car il est vecteur de l'épanouissement pour l'enfant (éducatif, physique, psychoaffectif).

Faire confiance à l'enfant en le laissant libre de se mouvoir, de découvrir, d'expérimenter, en respectant ses besoins et en l'accompagnant dans son développement.

- **POUR LES PROFESSIONNEL(LE)S :**

L'équipe bénéficie de formations régulières tout au long de sa carrière. Le savoir-faire, le savoir-être sont valorisés à travers la reconnaissance des qualités et des compétences. La communication bienveillante permet de développer la transversalité en équipe de façon élargie, clarifie les missions et rôles de chacun pour tendre vers le bien-être au travail.

- **POUR LES PARTENAIRES :**

Favoriser les liens, travailler en réseau, partager des valeurs communes, afin de mettre en place de nouveaux projets et/ou de maintenir ceux existant.

3-Projet social**3.1-Les caractéristiques de l'environnement****3.1.1- Implantation de la structure**

La ville de Saint-Laurent-du-Var est une commune balnéaire d'environ 29 000 habitants située à proximité de la ville de Nice dans les Alpes-Maritimes.

La commune de Saint-Laurent-du-Var a mené au cours de ces dernières années une politique axée sur le développement des services de proximité pour le bien-être des familles. Saint-Laurent-du-Var est une ville qui a su, malgré la proximité de la ville de Nice, préserver sa qualité de vie, son environnement et son identité. Son dynamisme et la qualité de services rendus à la population en direction de l'enfance et de la jeunesse sont reconnus.

Les Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueils collectifs, service d'accueil familial), le Relais Petite Enfance, le Pôle Handicap, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents composent le service municipal Pôle Intermédiaire Petite Enfance qui fait partie du Pôle Qualité des Services aux Habitants et aux Familles de la commune de Saint-Laurent-du-Var. Près de 100 agents œuvrent au quotidien pour le bien-être, la sécurité, l'épanouissement, le bon développement-physique et affectif des enfants, selon le rythme propre à chacun et dans le respect de la vie en collectivité.

179 Assistantes maternelles privées, trois micro-crèches privées et un jardin d'enfants associatif financé par la Collectivité Territoriale viennent compléter l'offre d'accueil sur le territoire Laurentin.

La commune compte également :

- 9 écoles maternelles
- 10 écoles primaires
- 2 collèges
- 7 équipements sportifs (gymnases, dojo, piscine, terrains de sport, parc des sports)
- 20 équipements culturels (BCD, animathèques, bibliothèque associative, conservatoire de musique et d'art dramatique, théâtre, espace Grapelli)
- 39 associations sportives et culturelles
- 7 services de santé (Planning familial, clinique Arnault Tzanck, professions libérales, maisons de retraite et foyer des anciens du CCAS)
- des services médico-sociaux (CCAS, PMI, MSD)
- des services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans (Mission locale, Centre social, point d'écoute jeune, ADEL)

3.1.2- Les caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population

La Commune compte :

- 1905 enfants de moins de 6 ans
- 1300 enfants de moins de 4 ans.

Le taux d'activité des parents d'enfants de moins de 6 ans est de 72 %, taux supérieur à la moyenne Départementale qui est de 64.2%.

3.2- Intégration de la structure dans son environnement

La mise en place d'une politique jeunesse est une priorité pour la commune de Saint-Laurent-du-Var qui a construit un projet global sur l'ensemble du territoire. Cette politique volontariste est menée avec cohérence en prenant en compte la diversité de son territoire, la volonté d'offrir une qualité de service remarquable tout en garantissant l'égalité d'accès. L'objectif de la commune est de faciliter la vie des familles tout en contribuant à l'épanouissement de l'enfant. La conciliation de la vie professionnelle et familiale est une priorité.

Afin de suivre au plus près les besoins des familles, la Commune de Saint-Laurent-du-Var a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, une Convention Territoriale Globale, qui au travers d'un diagnostic partagé du territoire, maintient, actualise ou développe ses actions.

Ainsi la politique jeunesse de la commune s'articule autour de plusieurs axes :

- l'accueil de la petite enfance à travers le Contrat Enfance-Jeunesse,
- l'animation péri-scolaire et extra-scolaire à travers le Contrat Enfance-Jeunesse,
- 19 écoles maternelles et primaires accueillant environ 2700 enfants reçus dans des bâtiments communaux conçus et entretenus pour le meilleur confort des élèves et des enseignants et une restauration de grande qualité,
- une offre sportive et culturelle dynamique, diversifiée et accessible à tous,
- une politique sociale active permettant de maintenir le lien social et combattre les inégalités,
- une politique d'animations permettant au plus grand nombre de profiter d'un large éventail d'activités,
- un secteur associatif très riche.

3.3- Modalités d'accès aux enfants des familles connaissant des difficultés

En application des dispositions du sixième alinéa et de l'article L214-2 et de l'article L.214-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles et des alinéas 1 et 2 de l'article L2324-1 du Code de la Santé Publique la commune de Saint-Laurent-du-Var a mis en place des actions en faveur de l'intégration sociale et professionnelle permettant ainsi aux enfants bénéficiaires de certaines prestations sociales de bénéficier d'un mode d'accueil. La commune accompagne ainsi les parcours d'insertion sociale et professionnelle afin de faciliter une reprise d'emploi, la création d'une activité ou la participation aux actions d'accompagnement qui leur sont proposées.

Les accueils occasionnels et d'urgence sont possibles dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Commune.

Un accueil est occasionnel lorsque les besoins sont ponctuels et non réguliers. L'enfant est connu de l'établissement (il y est inscrit et l'a déjà fréquenté) et nécessite un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

AR PREFECTURE

006-210601233-20190711-13-DE

Reçu le 18/07/2019

L'accueil d'urgence permet de répondre à un événement qui n'aurait pas pu être anticipé par les responsables légaux de l'enfant, lorsque l'enfant n'est pas déjà inscrit dans un des Etablissements d'Accueil de Jeunes enfants. Il est soumis à l'accord du comité d'urgence qui évalue le caractère urgent de la situation. L'accueil est temporaire et limité à 2 semaines renouvelables une fois.

4- Compétences professionnelles mobilisées**4.1- L'organisation du personnel****4.1.1- Descriptif de l'équipe**

Fonction	Qualification	Durée de travail hebdomadaire sur la structure (en ETP) ¹
Direction	1 Infirmière-Puéricultrice	1 ETP
Adjoint	1 EJE adjointe	1 ETP
Personnel encadrant	1 EJE	1 ETP
	14 Auxiliaires de puériculture	14 ETP
	9 agents CAP Petite Enfance	9 ETP
Autres	3 agents techniques	3 ETP
	1 cuisinière	1 ETP
	1 aide cuisinière	1 ETP

Les équipes pluridisciplinaires sont mobilisées au quotidien dans les établissements d'accueil de la petite enfance pour assurer l'accueil, le soin, le développement et le bien-être des enfants.

✦ Le Directeur (trice) d'Etablissement

Ses principales missions sont :

- Assurer l'application du présent règlement de fonctionnement
- Assurer le bon fonctionnement de l'établissement
- Assurer l'hygiène et la sécurité au sein de la structure en respectant les réglementations en vigueur (veille sanitaire, organisation et contrôle des soins, organisation du nettoyage des locaux et contrôle, prévention des maladies, formation de l'équipe au niveau de l'éducation sanitaire et sociale..).
- Garantir la qualité de l'accueil des enfants en lien avec leurs familles (participation à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement..).

Elle organise l'accueil des enfants en situation de handicaps en partenariat avec l'équipe soignante de l'enfant, le médecin attaché aux Etablissements d'Accueil du

¹ La valeur équivalent temps plein (ETP) est déterminée en fonction du statut ou de la convention collective applicable au salarié.

Jeune Enfant, la famille et la référente du Pôle Handicap avec la mise en place d'un Projet d'Accueil Individuel et spécifique.

- Garantir la bonne gestion administrative et financière de la structure
- Animer et coordonner les équipes autour du projet d'établissement (gestion des ressources humaines en lien avec le Pôle Intermédiaire Petite Enfance et le Pôle Ressources Humaines, définition des besoins de la structure et des compétences associées, élaboration des fiches de poste, évaluation de la qualité du travail des agents, organisation de l'intégration et de la formation des nouveaux agents et du remplacement des personnels absents tout en respectant la législation en vigueur).
- Favoriser les relations avec les différents partenaires Institutionnels : directeur/directrice du Pôle Intermédiaire Petite Enfance, services municipaux partenaires (service des sports, cadre de vie, animation ...), Conseil Départemental des Alpes-Maritimes avec le service de la Protection Maternelle Infantile, Maison des Solidarités Départementales, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, écoles maternelles, Service d'Education Spéciale et Soins à Domicile... .
- Organiser l'accueil et la prise en charge des différents stagiaires (élèves infirmiers, élèves puéricultrices ou auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, élèves en formation de psycho-analyste en thérapies brèves ou en psycho-analyste clinicien, travailleurs sociaux, CAP Accompagnement Educatif petite enfance, élèves des classes de 3ème et de seconde.....).

Lorsque le Directeur/Directrice de l'établissement est titulaire d'un diplôme d'Etat d'éducateur/éducatrice de jeunes enfants, il doit lui être adjoint la collaboration d'un(e) infirmier(e) ou d'une puéricultrice diplômée d'Etat à raison de 4 heures par semaine par tranche complète de 10 enfants accueillis pour assurer la veille sanitaire, l'organisation et le contrôle des soins, la prévention des maladies et la formation de l'équipe au niveau de l'éducation sanitaire et sociale.

† Le Directeur (trice) Adjoint(e)

Dans l'ensemble des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, le directeur/directrice est assisté(e) par un adjoint/e qui le seconde et le remplace lors de ses absences. Ses horaires sont déterminés, en accord avec le directeur/directrice, de façon à ce que l'un/e ou l'autre soit présent/e lors de son absence.

En cas d'absence simultanée, une continuité de la fonction de direction a été mise en place dans chaque établissement selon l'article R 2324-30 du Code de la santé publique qui précise que « les établissements et services d'accueil élaborent un règlement de fonctionnement qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ou du service, et notamment :

- les modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances, la continuité de la fonction de direction ».

La collectivité de Saint-Laurent-du-Var, gestionnaire de plusieurs Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant se doit de prendre les dispositions nécessaires pour que la continuité de la fonction de direction soit assurée en permanence dans chaque établissement.

Assurer la continuité de la fonction de direction signifie :

- organiser la délégation des responsabilités pendant l'absence du directeur/directrice de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, la prise de décisions,
- définir les procédures à mettre en œuvre en fonction de situations définies à l'avance.

La personne chargée de la continuité de direction désignée à ce moment-là doit être un(e) professionnel(le) diplômé(e) et ayant le plus d'ancienneté dans la structure. Elle est garante de la prise en charge des responsabilités du Chef d'Etablissement. Il s'agit notamment de l'accueil et de l'encadrement des enfants dans le respect des normes réglementaires, de l'encadrement et de la gestion de l'équipe, de la surveillance sanitaire des enfants, de l'accueil des familles, de la gestion administrative de l'équipement. Elle s'appuie sur les différents protocoles, le projet éducatif de l'établissement, le présent règlement de fonctionnement.

+ Les Educateurs (trices) de Jeunes Enfants Diplômé(e)s d'Etat

Leurs missions sont :

- participer au bon fonctionnement de la structure, contribuer à l'élaboration du projet éducatif et pédagogique, encadrer le personnel sur le plan pédagogique, accueillir et encadrer les élèves des écoles professionnelles, développer le savoir-être et le savoir-faire des personnels auprès des enfants, veiller à la sécurité, à la santé et au bien-être des enfants, impulser la mise en place d'activités pédagogiques, participer aux ateliers pédagogiques, accompagner les responsables légaux dans la co-éducation de leurs enfants en fonction des situations et des questionnements, repérer les enfants en difficulté.

+ Les Infirmier(e)s Diplômé(e)s d'Etat

Ses missions sont :

- veiller à la santé des enfants, se charger de leur suivi médical et vaccinal, se charger de la mise en place du Protocole d'Accueil Individualisé, veiller à l'application des règles d'hygiène, impulser la mise en place d'activités pédagogiques, participer aux animations et aux ateliers pédagogiques, accompagner les responsables légaux, repérer les enfants en difficulté.

+ Les Auxiliaires de Puériculture

Leurs missions sont :

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique, observer, évaluer les besoins de l'enfant, transmettre aux responsables légaux les informations liées à leur enfant, aider au développement et à son autonomie, animer les ateliers pédagogiques pour son éveil et bien être, aménager l'espace de l'enfant, mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité dans l'environnement de l'enfant.

+ Les agents aidant à l'encadrement des enfants (titulaires d'un CAP Petite Enfance ou CAP d'Accompagnement Educatif Petite Enfance)

Ses missions sont :

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique, transmettre aux responsables légaux les informations liées à leur enfant, aider à l'encadrement des enfants, répondre aux besoins quotidiens de celui-ci, aider à son développement et à son autonomie, participer à l'éveil des enfants, entretenir et nettoyer les locaux et le matériel, entretenir le linge, participer à la définition, à la rédaction et à l'application des protocoles d'hygiène et de désinfection, participer au suivi des commandes des produits d'entretien.

+ Les Agents d'entretien

Ses missions sont :

- prendre en charge le suivi des commandes des produits d'entretien, évaluer les besoins, réceptionner les marchandises, entretenir le matériel et les locaux en application des normes HACCP, gérer le stock de linge, aider à la préparation des collations et goûters et aider dans les services en cas de besoins

+ Cuisinier/cuisinière

Ses missions sont :

- superviser et assurer la préparation des repas quotidiens, rechercher la manière d'améliorer la qualité de la prestation, garantir la répartition équitable des repas, appliquer les règles d'hygiène et la méthode HACCP, et aider dans les services en cas de besoins.

+ Lingère

Ses missions sont :

- confectionner le linge, l'entretenir, veiller au bon fonctionnement des machines, gérer les stocks et aider dans les services en cas de besoin.

+ Les Assistant(e)s Maternel(le)s

Les assistant(e)s maternel(le)s sont agré(é)s par le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. Ils/elles suivent une formation obligatoire de 120 heures dans les deux années qui suivent l'obtention de leur agrément, ainsi qu'une formation aux gestes de premiers secours (PSC1). Les assistant(e)s maternel(le)s de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant familial sont recruté(e)s et rémunéré(e)s par la commune de Saint-Laurent-du-Var. A leur domicile, les assistant(e)s maternel(le)s mettent tout en œuvre pour assurer quotidiennement la sécurité, le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant accueilli. Ils/elles assurent l'organisation de jeux et activités sous leur surveillance ainsi que des sorties régulières.

L'assistant(e) maternel(le) ne doit jamais laisser seuls les enfants dont il/elle a la responsabilité, ni les confier à d'autres personnes, même provisoirement; sauf à un(e) autre assistant(e) maternel(le) du Service d'Accueil Familial ou à un agent de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant auquel il-elle est attaché(e) et après en avoir informé le/la directeur(trice) de l'établissement.

4.1.2 Modalités de coordination interne et externe

Des réunions de personnels au sein de l'établissement sont régulièrement organisées
Des réunions de coordination avec toutes les équipes de direction relevant du Pôle Intermédiaire Petite Enfance ont lieu tous les mois.
Des réunions de tous les responsables de service, chargés de mission, ont lieu au sein du Pôle Qualité des Services aux Habitants et aux Familles.
Des réunions de projets inter-services peuvent également avoir lieu.

4.1.3- Organisation des temps de professionnalisation

- Un plan de formations, élaboré sur 3 ans, tient compte des projets et besoins du service mais également des demandes individuelles des agents.
- Des analyses de pratiques, animées par des psychologues ont lieu tous les 2 mois environ.
- Les agents s'engageant dans une Validation des Acquis de l'Expérience sont accompagnés dans leurs démarches.

4.1.4- Intégration et suivi des stagiaires

Des étudiants peuvent être accueillis dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant pour y accomplir des stages. Pendant le stage, les étudiants restent sous la responsabilité et à la charge de leur centre de formation selon les modalités définies dans les conventions de stage. Les stagiaires sont placés sous l'autorité du directeur/directrice. Ils doivent s'intégrer au fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant. Les stagiaires ne sont pas comptés dans l'effectif assurant l'encadrement des enfants.

4.2- Le recours à des intervenants extérieurs

Un médecin est attaché aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

Il intervient par vacation selon les besoins.

Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale, des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie. Il définit les protocoles d'action dans les situations d'urgence, assure des actions d'éducation et de promotion à la santé. Il assure également que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement selon l'article R2324-39 du Code de la Santé Publique. Il intervient dans la prise en charge des enfants en situation de handicap et assure leurs suivis en lien avec l'équipe du Pôle Handicap et les familles

Un(e) psychologue

Il/elle intervient auprès des équipes pour des analyses de pratiques, environ 2h tous les 2 mois. Ses missions sont :

- Accompagner les équipes face à des questionnements rencontrés dans la prise en charge d'un enfant, dans l'accompagnement d'une famille ou dans le travail d'équipe,
- Aider les professionnels à analyser certaines situations conflictuelles ou non qui leur pose question,
- Contribuer à la professionnalisation des équipes.
- Aider les professionnels en leur apportant des outils de réflexion et de communication, et des pistes de travail.

Une psychologue de l'ARPAS

Son intervention est de 20 séances de 3h30 par an. Ses missions sont :

- Favoriser l'adaptation sociale de l'enfant accueilli en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant et aider l'équipe. Il facilitera de par ses connaissances et de par sa position «extérieure», la réflexion et sa prise de distance,
- Comprendre et accompagner les difficultés de l'enfant,
- Accompagner l'équipe face à des questionnements rencontrés dans la prise en charge d'un enfant,
- Veiller à la qualité des échanges entre parents et professionnels. Cette qualité est le gage d'une relation de confiance, nécessaire lors de l'accueil,
- Aider les professionnels à analyser certaines situations conflictuelles ou qui leur pose question,
- Contribuer à la professionnalisation des équipes. Aider les professionnels en leur apportant des outils de réflexion et de communication

D'autres intervenants extérieurs peuvent intervenir au sein des établissements (association, autres agents municipaux, bénévoles...) selon les projets de la structure

5- Définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement ou du service

Les responsables légaux sont nos partenaires privilégiés.

La qualité d'accueil de l'enfant est au centre des préoccupations de toutes les équipes ainsi que le soutien à la parentalité. En effet c'est dans la co-éducation que les responsables légaux et l'équipe des structures d'accueil s'inscrivent. La relation de confiance qui s'instaure entre les responsables légaux et les membres de l'équipe est la clef d'un accueil réussi pour l'enfant. De la même façon que toutes les compétences des différents membres de l'équipe sont recherchées, celles des responsables légaux sont aussi prises en compte.

Les moyens mis en place pour accueillir les responsables légaux sont :

- réunion de pré- rentrée ;
- organisation de réunions (trimestrielles ou à thème) : temps d'échanges entre les responsables légaux et entre responsables légaux et professionnel(le)s (informations partagées, orientation).
- cahier de transmission où les professionnel(le)s notent les informations communiquées par les parents et les observations faites sur la structure en respectant le secret professionnel et la discrétion professionnelle ;
- affichage de toutes les informations pour les responsables légaux (panneau à l'entrée de la structure d'accueil) ;
- proposition aux responsables légaux de participer à certaines sorties ou événements festifs, selon les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
- mise en place de cafés, goûters, avec la présence de tous(tes) les professionnel(le)s de la structure pour permettre à chacun d'avoir des échanges privilégiés avec la ou les professionnel(le)s de son choix.

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant mettent en place des actions de soutien à la parentalité afin :

- de permettre aux familles de verbaliser les difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants ;
- de travailler en partenariat et concertation avec les services de Protection Maternelle Infantile et d'aide à l'enfance ;
- d'observer le comportement de l'enfant et les interactions au sein du groupe ;
- de mettre en place un protocole individualisé pour accueillir dans les meilleures conditions les enfants en situation de handicap.

6 - Projet Pédagogique

6.1 - L'attitude Professionnelle

Lors du premier contact avec la famille, l'équipe se présente et fait visiter la structure. Les professionnels/elles de la Petite Enfance s'informent sur la situation familiale : rituels, habitudes, naissance, séparation, maladie... afin de mieux comprendre les réactions de l'enfant et répondre à ses besoins.

Pour le bien-être de l'enfant, il est donc nécessaire que les parents informent l'équipe de tous changements lors de l'accueil du matin.

La différence de culture est prise en compte, sans jugement. Les coutumes de chacun sont respectées. Les repas sont adaptés mais non remplacés.

Les professionnels/elles de la Petite Enfance :

- Se doivent d'être avenants, souriants, objectifs, confiants, sans jugement, respectueux/euses, disponibles et à l'écoute. Ils/elles choisissent les mots pour répondre aux demandes des parents.
- Savent garder leur place ainsi qu'une distance professionnelle et être disponibles et attentionnés. Ils/elles établissent une relation purement professionnelle avec les parents permettant ainsi une relation de confiance.
- N'entrent pas en rivalité avec les parents.
- Conseillent, accueillent.

Le contact avec les parents se doit d'être chaleureux, accueillant, individualisé, et équitable pour chaque famille.

Il est nécessaire d'établir des rapports sociaux de qualité entre les professionnels/elles et les parents.

Les relations parents/enfants-professionnels/elles représentent un axe important pour l'épanouissement de l'enfant en crèche.

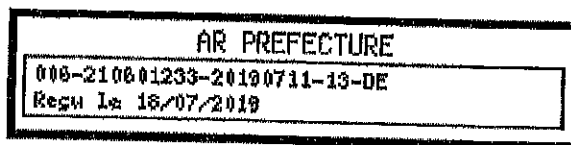
Afin de garantir un accueil de qualité :

- Les professionnels/elles participent à des ateliers d'analyse de pratiques animés par un psychologue ou à des formations en relation avec la Petite Enfance.
- Un/e psychologue intervient pour le bien-être des enfants et en fonction des questionnements des professionnels/elles :
 - o Donne des pistes de réflexion, des conseils,
 - o Reçoit les parents si besoin

6.2 - Accueil et séparation

6.2.1 - L'accueil des familles

Après avoir reçu le courrier d'admission de l'enfant au sein de l'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE), les parents confirment leur souhait de places auprès de la direction de l'établissement, et prennent rendez-vous pour l'inscription définitive.



En retour ils reçoivent par mail :

- Le règlement de Fonctionnement de la Commune de Saint Laurent du Var
- Le projet d'Etablissement de la Petite Enfance « Les Lutins », de la Commune de Saint Laurent du Var
- La liste des documents nécessaires à l'établissement du contrat d'accueil

Le dossier d'inscription est envoyé par courrier.

Lors du rendez-vous administratif, les parents procèdent à la signature :

- Du règlement Intérieur
- Du contrat d'accueil,
- Du dossier d'inscription (protocoles d'urgence, autorisation de sorties)

Les pièces obligatoires pour le dossier sont vérifiées (certificat médical, copie du livret de famille...)

6.2.1.1 - Réunion d'Informations

Une réunion d'Informations à l'attention des parents est organisée avant la rentrée. Son but est de permettre aux familles de rencontrer l'équipe, de discuter du fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants, de parler plus particulièrement du service concerné par leur enfant et de visiter les locaux.

Les parents pourront poser toutes les questions qui les préoccupent et échanger entre eux.

Les familles prennent connaissance de l'ensemble de l'équipe de l'EAJE des Lutins et sont informées que tout au long de l'année, des stagiaires sont accueillis.

Une affiche à l'entrée du service les présente avec leur statut, leur nom et prénom.

Des agents remplaçants sont amenés à intervenir également.

6.2.1.2 - Accueil de l'enfant et de sa famille

a- Mise en place de l'adaptation

Pour les professionnels/elles de la Petite Enfance, accueillir c'est aller à la rencontre de l'Autre, l'inviter à la Relation. C'est se rendre disponible pour être à son écoute dans un espace et un temps défini. Accueillir, c'est donner une place à l'enfant en le nommant.

Bien évidemment, la période d'adaptation obligatoire est prévue, selon la disponibilité des parents et de l'enfant, elle peut durer d'une à deux semaines en fonction des besoins de l'enfant.

L'adaptation est un accueil progressif et personnalisé de l'enfant en présence de ses parents, et du professionnel.

Elle permet :

- d'établir un lien professionnel-enfant-famille
- de préserver la sécurité affective de l'enfant
- de connaître l'enfant (ses habitudes, etc...)
- de préparer la séparation de l'enfant avec ses Parents
- de faire connaissance avec les autres enfants et les locaux
- de connaître le fonctionnement de l'établissement et du service
- de rassurer les familles et les aider à bien vivre la séparation.

b - Etablir une relation de confiance

Lors de l'adaptation, un accueil personnalisé et adapté à chaque enfant et sa famille est proposé. Les professionnels/elles de la Petite Enfance cherchent à établir une relation de confiance avec les parents. Pour cela, des moyens favorisant la séparation sont mis en place.

Lors du premier accueil, l'enfant et sa famille, sont reçus par une personne qui est le lien entre la famille, l'enfant et l'équipe.

Le/la professionnel/elle met tous les moyens qu'il/elle a, à sa disposition pour rassurer l'enfant.

Il est important de créer du lien afin d'établir une relation de confiance.

c - Adaptation type

Afin que toute l'équipe puisse accompagner l'enfant, une feuille de recueil de données suit l'adaptation de l'enfant. Ainsi tout au long de la semaine les professionnels/elles prennent des notes. Ce document évoluera en fonction des acquisitions et changements de la vie de l'enfant.

1^{er} jour :

- Accueil de l'enfant et du parent pendant une heure
- Recueil des informations concernant l'enfant et sa famille
- Familiarisation avec les locaux, les jeux, les autres enfants
- Fiche de renseignements remplie par les Parents et vérifiée avec le personnel
- Vérification des personnes habilitées à venir chercher l'enfant

2^e jour :

- Accueil de l'enfant et du parent pendant ¼ d'heure, puis l'enfant reste seul durant ¾ d'heure.

3^e jour :

- Brèves transmissions (1/4 d'heure)
- Accueil de l'enfant seul pendant 2 heures
- Prise de repas, (le parent reste disponible et joignable par téléphone.)

4^e jour :

- Brèves transmissions et départ du parent.
- Accueil de l'enfant pour le repas et pour la sieste. (le parent reste disponible par téléphone si besoin)

5^e jour :

- Accueil de l'enfant pour une journée plus courte (9h / 16h si possible),
- Tous les jours un bilan est effectué avec l'enfant et sa famille concernant cette semaine d'adaptation.

Ce planning est non exhaustif.

L'accueil et l'adaptation de l'enfant se font dans le respect des rythmes et des besoins de l'enfant et de sa famille.

Tout au long de cette semaine, les professionnels/elles de la Petite Enfance, sont à l'écoute de la famille. En fonction de leur disponibilité, un aménagement peut-être proposé permettant ainsi de concilier vie professionnelle et familiale.

Le service de l'enfant et les professionnels/elles peuvent être joignables à tout moment de la journée pour rassurer les parents. Tél : 04.93.19.37.05

6.2.2 - L'accueil de l'enfant

La prise en charge de l'enfant est faite de façon individuelle et/ou en groupe.

L'accueil quotidien d'un enfant consiste à :

- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant accueilli
- Respecter le rythme de chaque enfant dans les limites de la collectivité
- Accompagner chaque enfant afin qu'il chemine vers l'autonomie.
- Recevoir les demandes de l'enfant,
- Être à son écoute,
- Rechercher le sens de son comportement,
- Reconnaître ses besoins et y répondre.

De cette façon, il se sentira écouté et compris.

Voici en listing les points pris en compte pour cet accueil :

Nos engagements vis-à-vis des parents	Nos engagements vis-à-vis des enfants
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une feuille de transmissions - Aller au-devant des Parents et se renseigner sur la façon dont s'est déroulée la journée ou la soirée de la veille - Rassurer le parent - Favoriser au mieux la séparation parents/enfant - Favoriser un espace de confidentialité (se positionner à l'écart) - Être souriant/e, disponible, accueillant/e - Être à l'écoute et se faire écouter - Accompagner et valoriser les compétences des Parents - Permettre aux parents de laisser leur enfant en toute confiance, dans un climat serein - S'adapter à l'imprévu 	<p style="text-align: center;">Afin de donner un cadre sécurisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la salle avant leur arrivée - Être disponible - Être à l'écoute de ses émotions - Répondre aux besoins de l'enfant, le prendre dans ses bras, lui proposer une activité - Le sécuriser, le mettre en confiance pour qu'il se sente attendu - L'appeler toujours par son prénom - Verbaliser les actions menées auprès de l'enfant (séparation, change, repas sieste, activités...) - Respecter les rituels de l'enfant. - Laisser toujours l'objet transitionnel à la disposition de l'enfant (doudou) - Valoriser l'enfant dans ses actions - Individualiser l'enfant dans le groupe.

<p>La notion de tolérance est une conception fondamentale dans l'accueil et dans la communication.</p>	<p>(Lui parler)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Regarder et accompagner l'enfant dans sa globalité - Proposer des activités adaptées aux compétences de chaque enfant afin de ne pas le mettre en échec
--	---

Pour que l'accueil de l'enfant se passe le mieux possible, divers moyens et actions permettant un accueil serein, sont proposés.

6.2.3 - L'accueil d'un enfant porteur de handicap

L'accueil des enfants porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique est inscrit dans le projet pédagogique des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants, qui fait de ces lieux, des milieux stimulants, structurants et capables de s'adapter au mieux aux besoins des enfants.

Il nécessite, toutefois, une connaissance du handicap ou de la maladie.

L'Etablissement d' Accueil des Jeunes Enfants offre à l'enfant porteur de handicap des moyens de stimulation, d'éveil et d'échanges avec les autres.

Pour la famille, l'accueil de leur enfant en EAJE leur permet de préserver un équilibre familial et social et de reprendre une activité professionnelle.

1 - Pour l'enfant

L'enfant a des besoins d'attention, d'éveil, de sécurité physique, morale et affective.

Il est naturel d'autoriser tout enfant porteur de handicap, ou non, à vivre son enfance parmi les autres.

2 - Pour les parents

Ils trouvent un soutien, des conseils, une disponibilité, une écoute, une mise en commun des observations de l'enfant.

L'équipe de L'EAJE mettra en œuvre un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I) qui est une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents Intervenants impliqués dans la vie de l'enfant.

Les EAJE travaillent en partenariat avec les différents organismes spécialisés : PMI (protection maternelle infantile), CAMSP (centre d'aide médico-social précoce), ...

L'accueil d'un enfant en situation de handicap nécessite un encadrement individualisé. Cela implique une réorganisation du service dans son quotidien. Les compétences de l'enfant porteur de handicap sont valorisées et encouragées.

6.2.4 - La séparation : Parents/Enfants

Les enfants et Parents sont accompagnés, soutenus dans ces temps de séparations et de retrouvailles en mettant des mots, en respectant le rituel de chaque famille. Les émotions de chacun peuvent s'exprimer.

Les Parents transmettent brièvement les événements de la soirée, de la nuit et du réveil, qui pourraient permettre à l'équipe de mieux comprendre l'enfant.

Egalement toute perturbation, manifestation de santé survenue dans la nuit, ou si une prise de médicament a été nécessaire (nature du médicament et l'heure de sa prise)...
Les Parents sont invités à verbaliser leur départ.

Exemple : « *je vais travailler, je reviens te chercher ce soir* »

Les objets transitionnels (doudou et/ou sucette) sont à disposition des enfants. Le temps des derniers câlins, des bisous et le petit « au-revoir » par la fenêtre est respecté.

Les parents peuvent toujours appeler la structure, s'ils éprouvent le besoin de savoir comment se passe la journée en évitant dans la mesure du possible le temps de sieste.

Les professionnels/elles de la Petite Enfance peuvent aussi contacter les familles, s'ils/elles ont des questions sur l'enfant.

6.2.6 - L'accueil tout au long de la journée

Les temps d'accueil du matin et du soir sont des moments d'échanges entre l'équipe, les parents et les enfants. Chaque matin, le parent communique les informations nécessaires à la prise en charge de son enfant. Lors du départ du soir, le parent est informé de ce qui s'est passé dans la journée.

Ces échanges permettent :

- à chaque parent d'être informé de ce que son enfant vit en son absence (événements, petites anecdotes, activités...)
- aux professionnels/elles de la Petite Enfance de mieux connaître les besoins, les demandes et les habitudes de la famille afin d'assurer le lien pour l'enfant, entre le milieu d'accueil et le milieu familial.
- d'accompagner et de soutenir l'enfant et ses Parents.

Voici sous forme de tableau quelques éléments pris en compte :

Intérêt de ce temps d'échanges pour les Parents	Intérêt de ce temps d'échanges pour les enfants	Attitudes attendues pour les professionnels/elles
<ul style="list-style-type: none"> . Récapitulatif de la Journée . Laisser à la disposition des parents le classeur d'activités Il leur permet de visualiser les différentes activités quotidiennes -Raconter une anecdote sur les moments vécus par leur enfant dans la Journée L'enfant est ainsi individualisé, considéré comme unique -Veiller à accorder du temps pour chaque parent selon leur demande et leur besoin -Ne pas laisser partir le parent avec une incompréhension -Indiquer les points d'informations -Cadre photos numérique -Prise de connaissance de la feuille de menus -Tableau d'affichage (réunions, activités) 	<ul style="list-style-type: none"> . Faire participer l'enfant sur les transmissions, le faire exister lors de ces moments . Permettre à l'enfant d'exprimer des émotions . Comprendre et découvrir son enfant en collectivité . Faciliter la séparation et conditionner le climat de la matinée . Rassurer l'enfant, l'aider à appréhender les séparations . L'aider à grandir 	<p>TRANSMISSIONS POSITIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> . Être dans une écoute bienveillante . Être souriante . Aller au-devant des Parents . Préparer la séparation pour qu'elle se fasse sans frustration pour les deux parties (Parents/enfants) . Chercher à comprendre Le changement de comportement de l'enfant, les Inquiétudes des Parents ainsi que leurs attentes . Favoriser les échanges . Être bref ou brève et synthétique . Accorder du temps à tous

L'entrée en Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants constitue, souvent, pour l'enfant et ses parents, une première séparation. Etablir un climat de confiance est essentiel.

Prendre soin d'un enfant au sein de l'EAJE, c'est lui assurer une prise en charge globale, adaptée et individualisée en l'absence de ses parents. C'est assurer la continuité des soins.

Les échanges sont nécessaires au suivi de l'enfant et au respect des valeurs éducatives familiales.

6.3 - L'alimentation

L'alimentation est source d'apprentissage, de découverte et d'échanges au quotidien. Elle est certes un besoin vital mais participe aussi à la sécurité affective de l'enfant.

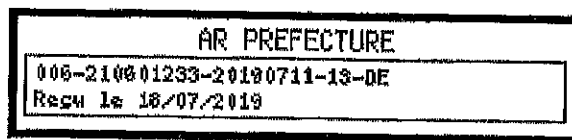
6.3.1 - Un besoin vital

- Quel que soit le régime alimentaire de l'enfant, l'EAJE met à disposition les moyens nécessaires pour assurer la continuité de celui-ci.

Au sein de l'EAJE, si les mères souhaitent allaiter leur enfant sur place, un fauteuil d'allaitement est mis à leur disposition. En leur absence, le lait maternel peut être proposé selon un protocole établi lors de l'admission avec des normes d'hygiène à respecter.

Pour les bébés nourris au lait maternisé, les parents fournissent le lait dans une boîte neuve fermée, renouvelée tous les 15 jours et selon le régime prescrit par le pédiatre de l'enfant.

- Les différents régimes alimentaires prescrits par les médecins et les parents sont pris en compte et réajustés tout au long de l'année.
Les quantités, les textures (mixées très lisses, écrasées puis en morceaux) évoluent en fonction de l'âge et le développement de l'enfant.
Pour les bébés, l'équipe réajuste toutes les semaines en fonction des Informations transmises par les parents ou après avis du pédiatre suite à une consultation.
Les premières introductions alimentaires doivent se faire avec les parents, pendant le weekend et ceci au regard d'éventuelles allergies alimentaires. Il est demandé de se conformer aux régimes et aux périodes d'introductions établis par le pédiatre de votre enfant.
- Les menus font l'objet de réunions mensuelles pendant lesquelles un/e professionnel /le de chaque service, la directrice et les cuisinières font un bilan des repas et goûters qui ont été proposés aux enfants le mois précédent. Il est important de faire un bilan régulier permettant à chacune de donner ses impressions (quantité, plats qui ont le plus de succès auprès des enfants).
A l'aide de ce bilan, les menus et les goûters du mois à venir sont élaborés en veillant à ce que l'équilibre alimentaire soit le plus possible en cohérence avec le Plan National Nutrition Santé (apports en sucre et matières grasses réduits) sans oublier la notion de plaisir gustatif et de plaisir visuel (présentation des plats et association des couleurs).
- Une collation est proposée dans la matinée selon l'arrivée ou l'éveil de l'enfant. Elle est à base de compotes pour les bébés, puis des jus de fruits frais ou des fruits frais en morceaux pour les plus grands. Les fruits sont déposés dans une coupelle individuelle, la collation est prise à table par petit groupe.
- Les repas se composent d'une entrée, d'un plat principal et d'un dessert. Certains jours, les menus sont à thème.
Ces repas sont servis dans des plateaux.
Pour les grands un self-service peut être mis en place. Intérêt pédagogique : l'autonomie, se responsabiliser...
- L'EAJE veille au respect des cultures sans pour autant préparer des menus spécifiques.



- Les goûters sont variés et respectent l'équilibre alimentaire. Ils peuvent se décliner comme suit : compotes de fruits, fruits frais de saison, laitages (pas ou très peu sucrés), fromages, milk-shakes maison, tartines de confiture, gâteaux confectionnés par l'EAJE ou des biscuits du commerce...
- Les professionnels/elles de la Petite Enfance ont une vigilance particulière vis à vis des régimes prescrits dans le cadre d'un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé). Ces régimes sont établis par le pédiatre de l'enfant, et validé par le pédiatre de l'EAJE, la directrice et la famille lors d'un rendez-vous. Ceci afin de déterminer la conduite à tenir ainsi que la surveillance à effectuer.

6.3.2 - Le temps de repas : un plaisir convivial

- Le nourrisson, dans son approche à l'alimentation, a besoin de se sentir existé, contenu, sécurisé. Il est important que ce repas soit donné dans le calme, en douceur, dans les bras avec un réel échange visuel et vocal.
- A l'heure de la diversification, l'introduction d'un nouvel aliment se fait pour la première fois à la maison et dans un souci de prévention (intolérance alimentaire). Un bilan en cours d'année est réalisé avec les familles. Pensez à signaler toute modification régulièrement.
- Au sein de l'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants, le repas est proposé à l'enfant assis dans un baby relax, dans une chaise sécurisée ou bien dans les bras. L'ambiance doit être calme et agréable. La composition du repas est verbalisée à l'enfant tant au niveau des ingrédients que de ses couleurs.
- Puis l'enfant passe assis à table dans la salle de repas ou à l'extérieur selon la saison. Les enfants sont positionnés par table de deux, quatre ou six, facilitant ainsi leurs échanges. L'enfant choisit chaque jour sa place. Le repas est proposé dans un plateau à compartiments en lui verbalisant la composition de celui-ci. Les professionnels/elles de la Petite Enfance le préviennent que les aliments peuvent être chauds. L'enfant mange seul mais l'équipe reste à sa disposition pour l'aider si besoin, en prenant une autre cuillère, tout en respectant son appétit avec tact et douceur. L'enfant choisit les aliments dans l'ordre qu'il souhaite.
- Les professionnels/elles de la Petite Enfance ne dramatisent pas et ne mettent pas en échec un enfant ayant un petit appétit ou n'appréciant pas le plat proposé. Les aliments sont servis en petite quantité. L'enfant est incité à goûter de façon ludique. Les aliments sont variés et proposés régulièrement. L'enfant est resservi à la demande et selon son appétit. Ils apprennent à découvrir certains aliments, les visualiser, les toucher même s'ils n'en mangent pas.
- Les familles peuvent être informées du déroulement de ces repas lors des transmissions. L'équipe est à l'écoute pour toute problématique. Le menu du mois est affiché à l'entrée de chaque service.

- L'autonomie acquise permet à l'enfant d'atteindre le statut de « grand » et de lui laisser ainsi la possibilité de déjeuner au Self-Service. Tous les plats sont présentés sur une table. A tour de rôle, chaque enfant muni de son plateau, se sert, guidé par un/e professionnel/elle de la Petite Enfance. Il a le plaisir immense de se servir seul, d'évaluer jour après jour son appétit et de revenir s'asseoir à table. Il est surprenant de voir comment les enfants gèrent de façon différente ce fonctionnement au fil du temps.

6.4 - Le soin

Le soin est un temps privilégié entre l'adulte et l'enfant. C'est un moment individualisé où les échanges sont favorisés.

Les professionnels/elles de la Petite Enfance, en accompagnant l'enfant dans la découverte de lui-même, au travers des soins corporels, font un véritable travail de prévention.

Le fait d'avoir reçu, dès le plus jeune âge, des soins satisfaisants et rassurants (dans le respect et la bienveillance) est un facteur qui permettra à l'adulte en devenir d'adopter à son tour de telles attitudes.

L'autonomie de l'enfant est respectée ainsi que son évolution.

Exemple → Donner à l'enfant le mouchoir pour qu'il se mouche seul s'il le désire, lui proposer le nettoyage des mains.

La pudeur de l'enfant est respectée, au mieux, afin de ne pas porter atteinte à son développement.

Exemple → Ne pas rester devant l'enfant lorsqu'il est sur le toilette, verbaliser le change au plus petit lorsqu'il est sur la table à langer.

Exemple → Si un enfant refuse le change sur le plan à langer, le change debout lui sera proposé

Le soin est proposé à l'enfant et négocié avec lui. En effet, l'enfant n'a pas la même priorité que l'adulte, son intérêt du moment est souvent bien différent de celui de l'adulte.

Lors de la mise en place d'activités, chaque professionnel/elle veille à respecter le temps de jeu, à ne pas couper l'histoire, les comptines, les échanges avec les autres enfants pour la réalisation de ce soin. Ce dernier est effectué selon les priorités de besoins et de disponibilité de chaque enfant.

L'objectif lors du change est d'assurer l'hygiène et le confort à l'enfant, selon un protocole bien déterminé :

- Vérifier la température de la pièce, fermer les fenêtres si besoin
- Se laver les mains
- Nettoyer et désinfecter le plan de change (selon le protocole)
- Préparer le matériel et les vêtements

- Se laver les mains à nouveau
- Aller chercher l'enfant et lui verbaliser le soin (changement de couche, nettoyage des yeux ou du nez, désinfection d'une plaie.....)
- Faire le soin selon le protocole de la structure
- Prendre en compte l'intimité de l'enfant (présence de personnes étrangères au service ou d'autres parents)

Tous les gestes effectués sont verbalisés à l'enfant, afin de le rassurer tout au long du soin.

Les professionnels/elles de la Petite Enfance parlent à l'enfant avec calme, avec des gestes doux et rassurants, se mettent à sa hauteur et surtout respectent son rythme.

L'apprentissage de la propreté se fait au rythme de l'enfant, en concertation avec la famille et de façon progressive.

Les enfants en cours d'acquisition ou ayant acquis la propreté, sont accompagnés aux toilettes à la demande et systématiquement lors des temps forts (repas, sieste, sorties).

Le soin en rapport avec la santé est notifié dans un carnet sanitaire porté à la connaissance des familles et acté par ces derniers par un émargement lors du départ de l'enfant.

6.5 - Le sommeil

Le sommeil est un besoin vital. Pendant le sommeil, l'enfant fabrique son hormone de croissance.

Le rythme et les besoins de sommeil sont différents selon l'âge de l'enfant, ses émotions ou son état de santé. Les professionnels/elles de la Petite Enfance prennent en compte les habitudes familiales et éducatives, tout en respectant son rythme qui peut être différent de celui de la maison.

Il est essentiel et indispensable de respecter le repos de chaque enfant, de tenir compte de tous les rituels, afin de privilégier au maximum son bien-être. L'équipe favorise l'entrée des enfants dans le dortoir en petits groupes et s'occupe d'eux de manière individuelle. L/la professionnel/elle établit un climat propice au repos et à l'endormissement (ton de voix, musique douce, paroles rassurantes, température de la pièce, tenue adaptée au coucher).

Les repères et la sérénité de l'endormissement sont respectés.

Chaque enfant a toujours son lit à la même place et ses vêtements sont rangés dans une panier notée à son nom et/ou prénom. Le doudou et/ou la sucette sont déposés sur le lit afin que chaque enfant les retrouve en allant se coucher.

La pénombre et une petite musique douce créent une ambiance calme et sécurisante facilitant l'endormissement. Les professionnels/elles de la Petite Enfance lui proposent un instant de relation privilégiée en le berçant ou en lui caressant le front en étant assis/se à côté de lui, et en lui tenant la main. Les interventions sont adaptées selon les demandes et les rituels de chacun.

Chaque enfant, quel que soit son âge, peut rencontrer des difficultés d'endormissement. L'enfant est sécurisé au maximum, et si nécessaire, il est pris en charge individuellement par un adulte, éventuellement dans une autre salle.

Chez les bébés, lorsque cela le nécessite, l'endormissement se fait ailleurs que dans son lit. Il peut être endormi aux bras, dans une balancelle, un transat, sur un matelas posé dans la salle de vie. L'enfant intègre son lit, lorsqu'il est prêt et rassuré et si cela est possible.

Il arrive que l'enfant ne veuille pas se déshabiller, dès lors les professionnels/elles de la Petite Enfance lui expliquent la situation. En cas de refus insistant, l'enfant reste habillé.

Le réveil échelonné permet de respecter le rythme biologique de l'enfant. Il évite à celui-ci de s'impatienter, de s'énerver et permet de laisser dormir le reste du groupe dans le calme.

L'enfant réveillé est changé, habillé et dirigé vers une pièce pour lui proposer des activités calmes (livres, puzzles...).

Un temps calme avec des livres peut être proposé dans un premier temps. Certains enfants se rendorment si le besoin de sommeil de la nuit n'a pas été satisfait. Le temps de sommeil est respecté selon les besoins et l'âge.

Par conséquent, aucun enfant n'est réveillé avant la fin de son cycle de sommeil.

6.6 - L'éveil

Un enfant épanoui est un enfant heureux. Lorsqu'il est aimé, accompagné sur le chemin de l'autonomie, protégé, il devient un individu à part entière.

Le jeu demeure l'activité prépondérante et fondamentale qui lui permet de se construire, de découvrir le monde et de s'ouvrir progressivement aux autres.

Pour les plus grands, au travers du jeu, de vrais échanges se créent, des amitiés naissent.

Les professionnels/elles de la Petite Enfance veillent à ce que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe en l'invitant à participer aux différents ateliers. Ils/elles favorisent son individualité, par exemple, dès l'accueil du matin et tout au long de la journée en l'appelant par son prénom.

L'environnement humain a une influence sur le développement de l'enfant. Il peut le stimuler ou le freiner.

L'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants est un lieu où l'enfant peut inventer des activités variées lui permettant d'expérimenter des situations et des apprentissages.

Un espace est mis à disposition du jeune enfant dans lequel il va explorer, imaginer, créer, jouer, se construire.

Le monde imaginaire aide l'enfant à s'épanouir et à développer sa créativité.

Par l'imagination, l'enfant :

- Transforme la réalité en fonction de son désir
(Par exemple, un petit bâton devient un avion)
- Donne vie aux objets inanimés
(Par exemple, il fait manger la poupée, lui donne un rôle)
- Peut faire un transfert d'identité.
(Par exemple, dans son histoire imaginaire l'enfant devient parfois un animal)
- Apprivoise ses peurs
(Par exemple, par l'intermédiaire des histoires mettant en scène le loup, l'enfant apprend à gérer ses peurs)

Au sein de l'EAJE, l'enfant découvre la collectivité qui contribue en partie à la découverte de la vie en société. Les professionnels/elles de la Petite Enfance l'aident à s'intégrer progressivement, à vivre en groupe toute la journée et à passer en douceur du milieu familial au milieu collectif. Les règles, les limites, le respect du cadre sont un apprentissage pour les jeunes enfants.

L'aménagement de l'espace est organisé de façon à favoriser le bien-être des enfants, leur sécurité et leur libre mouvement. Le mobilier est à la taille des enfants, des espaces de jeux différents sont aménagés pour répondre à leurs besoins.

Dans la salle de vie, plusieurs espaces sont accessibles : coin dinette, poupées, garage, voitures et mur d'escalade.

Les jeux et les jouets mis à disposition font partie de leur environnement. Ils sont adaptés et évoluent tout au long de l'année.

Les professionnels/elles de la Petite Enfance mettent tout en œuvre pour que l'enfant joue, sans contrainte, dans une ambiance calme et sereine, et dans un environnement sécurisé et sécurisant.

La qualité de l'accompagnement a une influence sur l'intérêt que porte l'enfant à l'activité et le bénéfice qu'il peut en tirer.

Les objectifs des professionnels/elles de la Petite Enfance sont :

- Mettre à disposition des jouets adaptés aux enfants qui évolueront tout au long de l'année
- Proposer, inciter mais ne pas imposer d'activités et laisser libre cours à leur imagination et leur envie
- Jouer avec l'enfant, s'il en manifeste le désir
- Respecter le jeu sans intervenir
- Aménager les espaces (cuisine, poupée, voitures)

- Rassurer l'enfant par le jeu (jeu du coucou, très sécurisant qui signifie : ce qui disparaît de ma vue revient)
- Gérer la qualité des jeux mis à disposition
- Apprendre à ranger avant de sortir un nouveau jeu

Tout au long de la journée, diverses activités sont proposées aux enfants.

Ces activités ont des objectifs multiples :

Explorer, voir, regarder, manipuler, emplier, découvrir, écouter, sentir, toucher, goûter, partager, parler, chanter et communiquer.

Apprendre certaines notions :

- Echanger avec les autres, partager
- Respecter les règles

Les activités sont diversifiées, stimulantes et évolutives permettant aux enfants de développer leur cinq sens.

Activités proposées	Intérêts de l'activité	Supports de l'activité proposée
Le livre	<p>Cette activité a un caractère ludique, elle s'utilise sans contrainte, permet à tous les sens d'être en éveil.</p> <p>C'est une activité vivante et qui appartient à tout le monde</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comptines, histoires - Livres créés par l'équipe sur des thèmes choisis - Tapis de lecture
La manipulation de différentes matières	<p>Cette activité développe :</p> <p>le plaisir de découvrir et de créer,</p> <p>les sens (le toucher en particulier),</p> <p>la motricité fine,</p> <p>la notion de contenant et de contenu,</p> <p>la créativité (création de formes différentes),</p> <p>la socialisation (jeux à plusieurs, observation, imitation, comparaison, entraide).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pâte à modeler - sable - pâte à sel - semoule, lentilles, graines, - terre - préparation de gâteaux (farine, sucre, œuf) - papier - eau

La peinture et le dessin	<p>Ces activités développent :</p> <p>les sensations tactiles et visuelles, la créativité (laisser libre cours à l'imagination)</p> <p>découverte du corps (peinture avec les doigts, les mains, les pieds)</p>	<p>Peinture :</p> <p>Au doigt, pinceau, brosse à dent, éponge et objets divers (peignes, coton tiges, petites balles ...)</p> <p>Dessin :</p> <p>crayons, feutres, craies, pastels</p>
Eveil Musical Claves	<p>L'approche du monde sonore (vocal et instrumental) ouvre un terrain de communication avec le tout petit :</p> <p>lui faire ressentir et comprendre le rapport entre le geste et le son</p> <p>l'aider à maîtriser ses mouvements en jouant avec lui, à son rythme</p> <p>développer une écoute active dans un monde sensoriel</p> <p>Apaiser, proposer un temps calme</p>	<p>Chercher avec lui de petits accompagnements instrumentaux pour chanter en jouant.</p> <p>Bouger, se déplacer avec son corps sur différentes sources sonores.</p> <p>Eveiller sa curiosité en lui faisant écouter des musiques qu'il n'a pas l'habitude d'entendre</p> <p>Utilisation de différents instruments</p>
Jeux d'éveil	<p>Cette activité permet de :</p> <p>développer la motricité fine, visuelle et la dextérité</p>	<p>Puzzles, perles à enfiler, clippos, legos, gommettes</p>
Motricité	<p>prise de conscience des différentes parties du corps et de ses possibilités afin de permettre l'élaboration du schéma corporel</p> <p>développer la motricité globale</p> <p>développer la coordination</p> <p>dynamique générale (courir, ramper, sauter, rouler...)</p> <p>développer le cognitif (latéralisation, mouvements, matériels, lieu)</p> <p>familiariser l'enfant avec les notions simples d'espace</p>	<p>Vélos, trampoline, parcours de gym</p> <p>Toboggan</p> <p>Mur d'escalade</p> <p>Planches sur roulettes</p>

Différents projets sont mis en place au sein de l'Etablissement Petite Enfance

<p>Activités corporelles et Dojo</p>	<p>Cette activité permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les gestes - Apprendre à connaître son corps et ses possibilités - Prendre conscience de son corps dans l'espace - Maîtriser l'équilibre - Libérer les tensions - Respecter des règles - Acquérir la confiance en soi, oser
<p>Atelier Relaxation et Salle Snoezelen</p>	<p>Cette activité permet par des gestes, position ou à l'aide de matériel adapté selon Snoezelen (boule à facette, lumières, musiques ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De libérer les tensions, d'apaiser - D'aider à structurer la personnalité et l'épanouissement de l'enfant
<p>Activité Pâtisserie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Confection de gâteaux, de petits sablés, pains spéciaux et biscuits de Noël, chocolats de Pâques - Les pâtes s'écrasent, se caressent, se lissent - Elle développe le toucher, la motricité, la créativité, l'imagination et l'autonomie
<p>Activité Marionnettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A doigts. - Les marottes - Les silhouettes. 	<p>Les marionnettes sont un vecteur d'émotions : la joie, la colère, la peur, la tendresse, la tristesse</p> <p>Elles transportent l'enfant dans un monde imaginaire</p> <p>Elles participent à l'éveil intellectuel</p> <p>Elles peuvent animer une lecture</p> <p>Elles proposent parfois une issue favorable à une situation compliquée</p> <p>Elles aident à l'acquisition des consignes et à l'apprentissage des règles</p>

Activités Contes	<ul style="list-style-type: none"> - L'enfant apprend à contrôler ses émotions ; les personnages du conte (bons ou mauvais) sont généralement proches de la réalité et permettent à l'enfant de trouver facilement des repères - Le conte aide l'enfant à fabriquer son identité
Activités déguisements et maquillage	<ul style="list-style-type: none"> - Plaisir de s'habiller et se déshabiller en fonction de ses envies - Plaisir de jouer et de se mettre en situation et de partager - Plaisir de s'observer dans le miroir. - Connaître son corps. - Aide à l'acquisition de l'autonomie (habillage)
Activité Jardinage	<p>Ce projet a plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire découvrir aux enfants leur environnement et les produits de la terre. - Faire planter aux enfants les plans de légumes (ou les graines) selon les saisons - Leur montrer l'évolution au fil du temps, leur faire ramasser les légumes arrivés à maturité et leur faire déguster - Développer chez l'enfant l'odorat, le toucher, le goût, la vue - Respecter et valoriser la nature - Connaissance des légumes, des plantes - Manipulation
Activité Kamishibai : théâtre japonais. (Séance de lecture vivante pour l'éveil et développement de l'imaginaire)	<p>Cette activité sollicite l'attention et la concentration de l'enfant et aide au développement du langage</p>

AR PREFECTURE

006-2106 01233-20190711-13-DE
Reçu le 18/07/2019

Comptines en langues étrangères.	Sensibilisation aux sons et langues différentes de manière ludique et agréable. Cet atelier est assuré par des agents maîtrisant la langue
Cabane sous les tables	<ul style="list-style-type: none"> - Stimuler et nourrir l'imaginaire - Favoriser la capacité de symbolisation et de représentation - Plaisir de se cacher
Présence d'un animal : (l'enfant n'est pas en contact direct avec l'animal) Tortues / vers à soie ou autre	<ul style="list-style-type: none"> - Cette présence permet de favoriser l'épanouissement, la confiance en soi, l'élan vers l'autre, la sécurité affective et le langage - L'animal peut aider à surmonter certains troubles (hyperactivité et agressivité) - C'est un temps de partage avec ses parents à l'accueil ou lors du départ

Projets de crèches et de Territoire	Partenaires extérieurs
Sorties au centre Equestre (selon les années et les différents projets)	<ul style="list-style-type: none"> - Partager un moment avec les poneys (Centre équestre de l'Agasc) - Découvrir leur milieu de vie - Les caresser - Les nourrir
Activités Enfants Parents Professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Créer du lien entre les familles - Permettre à l'enfant de faire connaître son univers à sa famille - Favoriser les échanges
Théâtre : « La Compagnie des Lutins » (selon les années et les différents projets)	<ul style="list-style-type: none"> - Les répétitions permettent de fédérer l'équipe, les agents prennent du plaisir - Plaisir pour les enfants et les parents de se rendre au théâtre - Assister à un spectacle inter actif

AR PREFECTURE

006-210601233-20190711-13-DE
Recu le 18/07/2019

<p>Spectacle de Noël</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intervenant extérieur ou « <i>Compagnie des Lutins</i> » - Plaisir
<p>Fête de la musique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Agents, parents bénévoles
<p>Manifestations à l'attention des enfants et des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Droits de l'enfant - La Grande Lessive - La Grande Semaine de la Petite Enfance - Le Téléthon - Café des parents - Fête du jeu - Fête de fin d'année 	<ul style="list-style-type: none"> - Partage - Convivialité - Ouverture sur le Monde, sur les Arts - Echanges - Moments ludiques
<p>Manifestations à l'attention des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Noël - Carnaval - Pâques - Semaine du goût 	<p>Thèmes divers : Actions selon l'inspiration des professionnels/elles de la Petite Enfance et la constitution des groupes</p>

7 – Les modalités d'accueil spécifiques

- Les modalités d'accompagnement et d'accueil d'un enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique

La commune de Saint-Laurent-du-Var concourt à l'intégration sociale des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique, sous réserve que la forme du handicap soit compatible avec l'accueil en collectivité. Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ne sont pas des établissements de soin, mais des lieux d'éveil et de socialisation qui accueillent ces enfants en complément des structures médico-sociales extérieures.

Pour chaque enfant en situation de handicap et/ou présentant une maladie Chronique, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est réalisé conjointement par les professionnels qui accueillent l'enfant, les représentants légaux, le médecin de la famille, le médecin attaché à l'Etablissement d'Accueil du jeune enfant et la référente du Pôle Handicap. La situation de chaque enfant est prise en compte. Des réunions de concertation et de synthèse sont régulièrement organisées avec les différents partenaires intervenant dans la prise en charge de l'enfant afin de suivre son adaptation, son intégration et son évolution dans son environnement quotidien. Les représentants légaux sont toujours associés et sont tenus régulièrement informés.

- Les modalités d'accueil d'urgence

L'accueil d'urgence permet de répondre à un événement qui n'aurait pas pu être anticipé par les responsables légaux de l'enfant, lorsque l'enfant n'est pas déjà inscrit dans un des Etablissements d'Accueil de Jeunes enfants. Il est soumis à l'accord du comité d'urgence qui évalue le caractère urgent de la situation. L'accueil est temporaire et limité à 2 semaines renouvelables une fois.

- Les actions mises en place pour faciliter le passage des enfants à l'école maternelle

Les Etablissements d'accueil du Jeune Enfant sont en lien avec les établissements scolaires de la commune afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants dans leur futur lieu de scolarisation.

8 - Modalités des relations avec les organismes extérieurs

La Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale, participe au financement du fonctionnement de toutes les structures Petite Enfance, régies par la commune de Saint-Laurent-du-Var, par le versement de subventions :

- la Prestation de Service Unique ;
- la Prestation due au titre de la signature du Contrat-Enfance-Jeunesse entre la commune de Saint-Laurent-du-Var et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

Le Contrat Enfance Jeunesse est articulé autour de deux finalités :

- ◆ améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements
- ◆ accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

La Commune de Saint-Laurent-du-Var a signé, en novembre 2018, avec la Caisse d'allocations Familiales des Alpes-Maritimes, une Convention Territoriale Globale, qui au travers d'un diagnostic partagé du territoire, maintient, actualise ou développe ses actions. La Convention Territoriale Globale est une déclinaison, sur le territoire, du Schéma Départemental des Services aux Familles.

Le Conseil Départemental concourt efficacement aux côtés des familles pour soutenir la politique Petite Enfance de la Commune de Saint-Laurent-du-Var.

Le Service Petite Enfance travaille en lien avec de nombreux partenaires pour offrir une qualité d'accueil aux enfants (Services Municipaux des Sports, Animation, Culture, Espaces Verts, Associations Municipales comme le Judo Club, l'AGASC, l'Education Nationale, le CAMPS, L'ARPAS.....)

9 - Modalités de suivi du projet d'établissement

Le projet d'établissement doit être affiché dans un lieu de l'établissement ou du service accessible aux familles. Un exemplaire de ce document est transmis aux familles, dont les enfants sont inscrits dans l'établissement ou le service. Son suivi est assuré conjointement par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et le Pôle d'Intervention Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

Les modifications (personnel, locaux, modulation de l'agrément...) l'impactant feront l'objet d'un avenant, voté par voie de délibération par le Conseil Municipal de la Commune, et devront impérativement être transmises pour vérification de la conformité à la législation en vigueur, par la directrice du Pôle intermédiaire Petite Enfance au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes pour signature.

Ce document sera établi en triple exemplaires :

- un pour le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- un pour la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes
- un à conserver par chaque Etablissement Petite Enfance concerné

Le 26 JUL. 2019

Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Joseph SEGURA

DOCUMENT VISE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES	
DATE	20 AOUT 2019
CACHET	
SERVICE	
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE	Le Responsable de la section des modes d'accueil du jeune enfant
SIGNATURE	 Emilie BOUDON

DOCUMENT VISE PAR LA CAF DES ALPES-MARITIMES	
DATE	5/8/19
CACHET	
SERVICE	
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE	
SIGNATURE	 Responsable du Pôle d'interventions sociales Est et du Domaine de l'Enfance et de la Famille Yvette AGNOLETTO